

**Ministère de la Santé et des  
Solidarités**

**Préfecture de la Réunion  
Pôle régional santé publique et  
cohésion sociale  
Direction régionale des affaires  
sanitaires et sociales**

Ref : n°0020504

**A R R E T E N° 746 D.R.A.S.S./I.R.S.**

portant nomination d'un praticien exerçant à temps partiel

Le Préfet de la Région et du Département de la Réunion,

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Chevalier dans l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la santé publique ;

Vu la candidature de l'intéressé ;

Vu les avis réglementairement requis,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** . - M. le docteur Martin (Stephane) est nommé en qualité de médecin des hôpitaux à temps partiel (médecine générale et gériatrique) pour une période probatoire d'un an dans le service maison de retraite du centre hospitalier de Saint-Paul (Gabriel-Martin) (Réunion).

**Article 2** . - Le praticien doit rejoindre son poste dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté, qui prend effet à la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

**Article 3** . - M. le docteur Martin (Stephane) devra consacrer 6 demi-journées hebdomadaires à l'établissement hospitalier.

**Article 4** . - Le Secrétaire Général de la Préfecture, la Directrice Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales et le Directeur de l'établissement concerné sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 17 novembre 2006

Pour le Préfet et par délégation  
Le Directeur Adjoint

Régis CORNUT